VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_08_396

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 6 AOÛT 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;
- Vu l' article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement, pour la prestation de maintenance des installations de chauffages et rafraîchissements dans les bâtiments communaux - 2 Lots;
- Considérant l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 15/07/2026 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SOCIÉTÉ SOGETHA (05000 GAP) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes pour le Lot n°1 - Chaufferies, CTA et Groupe Froid;

DÉCIDE

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire avec maximum pour la prestation de maintenance des installations de chauffages et rafraîchissements dans les bâtiments communaux, Lot n°1 : Chaufferies, CTA et Groupe Froid avec la SOCIÉTÉ SOGETHA (05000 GAP).

Article 2 :

Les seuils de commande pour la durée initiale du marché, se répartissent comme suit pour le Lot n°1 - Chaufferies, CTA et Groupe Froid :

Collectivité membre du groupement	Maximum HT annuel
Ville de Gap	62 000,00 €
CCAS	3 000,00 €
EHPAD	3 000,00 €
CAGTD	2 500,00 €
Parking	0,00 €
Total	70 500,00 €

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2026 principaux et annexes des différentes collectivités.

Article 3

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 12 mois, à compter de la date de réception de l'accusé de notification.
Il est renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre toutes périodes confondues ne peut excéder 24 mois.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur du service Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 6 AOÛT 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 12.08.2026.
Publié ou notifié le : 12.08.2026.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_08_396**
Objet :	**Accord-cadre mono-attributaire avec maximum pour la prestation de maintenance des installations de chauffages et rafra?chissements dans les b?timents communaux, Lot n?1 : Chaufferies, CTA et Groupe Froid avec la SOCI?T? SOGETHA (05000 GAP).**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-08-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260806-D2026_08_396-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20260806-D2026_08_396-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	82.4 Ko
Nom original : D_19550.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260806-D2026_08_396-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 août 2026 à 08h37min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 août 2026 à 08h37min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 août 2026 à 08h37min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 août 2026 à 08h38min05s	Reçu par le MI le 2026-08-12